



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/WP/GBC/1/1

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 11 octobre 2016

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

Analyse de la 105^e session (juin 2016)

Contexte

1. A sa 326^e session (mars 2016), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de préparer, pour sa 328^e session (novembre 2016), une analyse de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail (2016), afin de lui permettre de tirer des enseignements et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les sessions futures de la Conférence. L'analyse contenue dans les paragraphes suivants se fonde sur l'évaluation générale faite par le Conseil d'administration à sa 327^e session (11 juin 2016) et les conclusions tirées par le Bureau après consultation des secrétariats des commissions de la Conférence.

Analyse de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail

2. A sa 327^e session, le Conseil d'administration a reconnu l'efficacité avec laquelle les travaux de la 105^e session de la Conférence avaient été menés et l'engagement conjoint pris par les mandants de l'OIT et le Bureau de garantir la réussite d'une session d'une durée de deux semaines.
3. Si les nouvelles modalités de travail et les progrès accomplis qui ont facilité les travaux du Comité plénier pour l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et permis le bon déroulement des travaux de la Commission de l'application des normes ont été soulignés, plusieurs domaines devant être encore améliorés ont été recensés.

a) Processus préparatoire

4. **Information:** Les informations préliminaires fournies sur le site Web, dans le *Guide de la Conférence*, lors des séances d'information organisées à l'intention des missions établies à Genève et lors des consultations individuelles ont été accueillies favorablement. Il a été reconnu que la diffusion à l'avance de ces informations et la publication des plans de travail provisoires des commissions ont permis d'améliorer la préparation de la Conférence.
5. **Pages Web consacrées aux différentes commissions:** L'amélioration des pages Web consacrées à chaque commission a facilité la diffusion des informations avant la Conférence, ainsi que la communication entre les membres des commissions et le secrétariat pendant la session.
6. **Nouvelles technologies:** Le lancement de l'application mobile de l'OIT a considérablement amélioré l'échange d'informations pendant la Conférence. Néanmoins, des préoccupations ont été exprimées concernant la mise à disposition tardive de cette application. Il est désormais prévu que toutes les informations disponibles sur l'application soient également publiées sur le site de la Conférence.
7. **Planification préalable:** Si la décision de clore la Conférence le vendredi après-midi a pu constituer un défi de taille pour la 105^e session, la diffusion à l'avance du plan de travail provisoire de la Conférence, l'efficacité de la préparation et la meilleure gestion du temps, en particulier au sein de la Commission de l'application des normes, ont permis à la Conférence d'achever ses travaux en temps voulu. L'expérience de 2016 montre toutefois que, pour clore la Conférence le vendredi après-midi, il est nécessaire d'adopter l'un des rapports de commission le jeudi après-midi. Les expériences tirées des 104^e et 105^e sessions seront prises en compte dans la planification de la prochaine session de la Conférence en 2017, laquelle, outre le fait d'être une session budgétaire, devra également permettre l'élection des membres du Conseil d'administration et la deuxième discussion sur une question normative, ainsi que les votes correspondants. Au-delà du simple passage d'une session de trois à deux semaines, il faudrait s'efforcer de trouver le meilleur moyen de travailler dans le cadre de la formule de deux semaines. Le nombre de séances et le temps consacrés à la discussion générale ou au groupe de rédaction dans le cadre d'une commission non normative devraient être pris en considération lors de la préparation des points soumis pour discussion ou de l'avant-projet de conclusions provisoires établi par le Bureau.
8. **Désignation suffisamment à l'avance des présidents de commission:** Tout devrait continuer d'être mis en œuvre pour que la liste des noms de tous les membres des bureaux des commissions soit finalisée pour le mois d'avril, sous réserve de l'approbation finale de ces nominations par les commissions. Il est crucial de procéder à ces nominations suffisamment à l'avance afin que le Bureau puisse informer et consulter les trois membres du bureau de chaque commission avant la tenue de la Conférence. Ce processus devrait se fonder sur une compréhension claire des compétences requises, en particulier de la connaissance approfondie du domaine concerné et des compétences/de l'expérience nécessaires en matière de conduite de discussions tripartites. En 2016, la nomination tardive des présidents de commission n'a parfois pas laissé le temps au Bureau d'organiser les consultations préalables et les séances d'information prévues, rendant ainsi plus difficile la tâche de certains présidents de diriger la réunion. Les plans de travail provisoires, tels que proposés par le Bureau, ont été publiés en temps voulu sur les pages Web des commissions dans l'attente de leur adoption par les commissions concernées.
9. **Inscriptions anticipées aux commissions:** Le Bureau a reçu davantage d'inscriptions anticipées (97) de la part des délégations gouvernementales par rapport à 2015, et seulement 37 délégations supplémentaires se sont inscrites pendant la session. Le nombre de préinscriptions pour les délégués des employeurs et des travailleurs a augmenté: 102 pour

les délégués des employeurs (contre 88 l'année dernière) et 43 pour les délégués des travailleurs (contre 33 l'année dernière).

b) Travaux pendant les sessions

10. **Réunions des groupes:** Deux heures de services d'interprétation (9 heures à 11 heures) ont été alloués chaque jour à tous les groupes régionaux officiels, sauf le jour de l'ouverture de la Conférence. Cela devait permettre aux groupes régionaux de partager éventuellement ces services avec un sous-groupe qui en aurait eu besoin. Si cette possibilité offerte a été appréciée par certains groupes, elle n'a pas été mise à profit par tous. Une meilleure coordination des besoins en interprétation parmi les groupes régionaux permettrait une meilleure répartition des services d'interprétation entre les groupes officiels et les sous-groupes.
11. **Ouverture de la Conférence:** Compte tenu de la visite prévue d'un chef d'Etat, la cérémonie d'ouverture a débuté à **11 heures**. Les réunions des groupes régionaux ont eu lieu de **9 heures à 10 heures**, et une réunion d'une heure du groupe gouvernemental dans son ensemble s'est tenue de **10 heures à 11 heures**. S'il est vrai que la visite d'un haut dignitaire le jour de l'ouverture dans la matinée a posé des difficultés en matière de gestion du temps, l'ouverture officielle et la séance spéciale ont eu lieu sans contretemps. Le programme de la séance d'ouverture devrait néanmoins être plus explicite à l'avenir afin d'éviter toute confusion entre la cérémonie d'ouverture et l'ouverture de la discussion générale des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration.
12. **Plénière:** En partant du principe que le nombre d'orateurs serait à peu près le même qu'en 2014 et en 2015 (soit environ 300), l'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (période II de la plénière) a commencé un jour plus tôt (par rapport à l'année dernière) afin de compenser la perte d'une demi-journée à la fin de la deuxième semaine. Sur les 398 tours de parole disponibles, seuls 293 ont été utilisés, d'où l'annulation de deux séances de l'après-midi (le jeudi et le vendredi 2 et 3 juin, la première semaine).
13. Compte tenu de la préférence clairement exprimée par les délégués pour les tours de parole du matin, une solution consisterait l'année prochaine à ne garder provisoirement que les créneaux du matin de la première semaine, à partir du mercredi. Cela permettrait également une certaine souplesse, dans l'éventualité où le nombre d'orateurs demandant à prendre la parole pendant la première semaine serait supérieur au nombre d'orateurs inscrits cette année.
14. L'ordre des périodes II (discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général), III (Sommet sur le monde du travail) et IV (plénière formelle et adoption des rapports des commissions) de la plénière s'est révélé efficace et les efforts accomplis afin d'éviter que des intervenants ne fassent leur déclaration juste avant ou juste après l'adoption de rapports ont été reconnus. Si la plupart des délégués se sont réjouis de la décision de clore la Conférence le vendredi après-midi, certains se sont dits inquiets du fait que toute réduction supplémentaire de la durée de la session aurait un impact négatif sur les résultats de la Conférence.
15. **Sommet sur le monde du travail:** Le Sommet sur le monde du travail consacré à «l'emploi des jeunes» a été largement reconnu comme étant une séance réussie, animée et interactive. De nombreuses délégations ont fait part de leur préoccupation quant à la communication tardive des informations sur le programme, les participants et la nature de la contribution attendue des délégués. Les coordonnateurs régionaux en particulier ont eu des difficultés à

coordonner les débats au sein de leurs groupes à un stade aussi avancé. Certaines délégations ont estimé que le sommet pouvait encore être rendu plus attractif pour les dirigeants politiques internationaux. Pour faciliter le processus préparatoire, certaines ont suggéré d'axer le Sommet sur le monde du travail sur le rapport du Directeur général.

16. S'agissant de l'organisation du sommet, les visites de personnalités devraient toutes, de l'avis général, avoir lieu le même jour (Sommet sur le monde du travail), en prévoyant une séance spéciale avant la pause du déjeuner et pas plus de trois séances spéciales l'après-midi. Lorsque les circonstances le permettent, les séances spéciales devraient être regroupées afin que les orateurs puissent prendre la parole en plénière avant ou après ces séances spéciales.
17. **Activités organisées en marge de la Conférence:** La politique suivie depuis juin 2015 visant à faire en sorte que les séances parallèles se limitent à des manifestations spéciales telles que la cérémonie à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants a continué d'être appliquée en 2016. Cette cérémonie, organisée le mercredi 8 juin, a attiré un large public.
18. **Commission de l'application des normes:** De nombreux groupes se sont félicités de la manière dont la commission avait rempli ses fonctions, et ont noté avec satisfaction que la plupart des recommandations formulées dans le cadre des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la commission avaient été mises en œuvre avec succès. L'accord en temps voulu sur la liste des cas et la communication de la longue liste des cas un mois avant l'ouverture des travaux de la commission, la meilleure gestion du temps et l'adoption de conclusions pour chaque cas ont été considérés comme des améliorations effectives. La consultation plus active des pages Web consacrées à la commission, l'introduction d'un nouveau programme permettant de visualiser la liste des orateurs sur écran, la soumission par voie électronique des corrections apportées aux procès-verbaux et l'introduction de SharePoint pour faciliter la communication entre les vice-présidents employeur et travailleur ont également été considérés comme des éléments facilitant les travaux de la commission. L'introduction de ces nouveaux moyens a permis d'améliorer considérablement l'échange d'informations, la communication, la transparence et la gestion du temps. La production globale de documents pour cette seule commission a été réduite de plus de 70 pour cent. Lors de la prochaine série de consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la commission, qui auront lieu en novembre 2016, d'autres propositions d'amélioration pouvant être expérimentées pendant la Conférence de 2017 seront examinées. Certains délégués ont recommandé d'éviter, dans la mesure du possible, un chevauchement entre l'adoption du rapport de la commission et toute activité majeure de la Conférence, comme le Sommet sur le monde du travail.
19. **Commission de vérification des pouvoirs:** Le Bureau examinera les nouvelles améliorations qui pourraient être apportées au système d'accréditation en ligne pour que le processus de vérification des pouvoirs et le traitement des demandes de visa puissent être effectués dans les délais.
20. L'une des conséquences de la réduction de la durée de la Conférence à deux semaines a été la nécessité de réduire également le délai de présentation des protestations, soit de 72 à 48 heures pour les protestations visant la *liste provisoire des délégations* publiée le jour d'ouverture de la Conférence, et de 48 à 24 heures pour les protestations visant la liste provisoire révisée publiée ces dernières années le vendredi matin de la première semaine de la Conférence. La possibilité d'ajuster encore ces délais est examinée en lien avec les

amendements proposés aux articles 26, 26bis et 26ter du Règlement de la Conférence internationale du Travail ¹.

21. Comme l'a souligné la Commission de vérification des pouvoirs dans son rapport en 2016, sur les 3 800 membres des délégations nationales inscrits à la Conférence, quelque 2 300 étaient présents à titre officiel, c'est-à-dire en tant que ministres, délégués, délégués suppléants ou conseillers, qui sont les seules catégories de personnes autorisées à participer activement aux travaux de la plénière ou des commissions de la Conférence. Les 1 500 membres des délégations nationales restants assistaient à la Conférence en tant qu'«autres personnes» présentes à titre non officiel. Une tendance similaire a été observée au sein des délégations des organisations non gouvernementales internationales invitées à la Conférence, lesquelles peuvent nommer au maximum cinq ou six personnes en qualité de représentants officiels (une par question de l'ordre du jour), mais accréditent souvent un bien plus grand nombre de personnes.
22. Bien que la Conférence soit un forum ouvert au public et constitue une occasion pour tous les participants d'acquérir des informations sur l'OIT et de contribuer à ses travaux même s'ils ne sont pas accrédités en vue d'exercer des fonctions officielles, le fait que toutes les personnes accréditées par les Etats Membres ou les organisations invitées reçoivent des badges d'identification semblables donnant accès aux mêmes salles de conférence et installations peut générer des goulots d'étranglement (bureau d'enregistrement, lieux de restauration, navettes, etc.), des problèmes de place dans les salles de réunion susceptibles de porter atteinte à la capacité des membres officiels des délégations de s'acquitter correctement de leurs fonctions, ainsi que des problèmes de sécurité. Le Bureau envisage par conséquent d'émettre des badges d'identité plus variés correspondant aux différentes catégories de personnes accréditées, de sorte que, au besoin, les détenteurs de certains types de badges bénéficient d'un accès selon le rôle qu'ils ont à jouer pendant la Conférence. Il en va déjà ainsi, par exemple, pour les séances spéciales, où l'accès à la plénière est fortement restreint.
23. **Commissions normatives:** La première expérimentation d'une session d'une durée de deux semaines en juin 2015 a montré qu'une commission normative pouvait mener à bien ses travaux dans le cadre de cette nouvelle formule condensée, pour peu qu'elle dispose de la même période de temps qu'auparavant (neuf jours) et que l'ordre et le nombre de séances et de réunions de groupe demeurent inchangés. La session de la Conférence de juin 2016 a été l'occasion de tester la tenue de la première discussion d'une discussion normative dans le cadre de ces nouvelles dispositions. L'évaluation globale de cette expérimentation a confirmé qu'une commission normative pouvait tenir une première discussion dans le cadre d'une session de deux semaines. Pour s'acquitter de son mandat dans les délais prescrits, la commission a cependant tenu quatre séances plénières du soir, et le comité de rédaction de la commission quatre séances de nuit.
24. Certains délégués auraient apprécié une plus grande présence et une contribution plus active d'experts des organismes des Nations Unies concernés pour guider les discussions de la commission, ce qui aurait permis de mieux comprendre comment la recommandation examinée s'articule avec d'autres instruments internationaux.

¹ Voir le document GB.328/WP/GBC/1/2.

25. Des commissions normatives ayant occasionnellement par le passé dû se pencher sur des textes plus longs, en particulier lorsque les conclusions proposées étaient liées à une proposition de convention, accompagnée d'une recommandation, le Bureau devrait étudier les moyens de faciliter les travaux pendant la session.
26. De manière générale, la procédure normative, y compris les étapes préparatoires (consultations, documents, calendriers, etc.), telle que prévue par le Règlement, pourrait être réexaminée eu vue de recenser des moyens de la rendre plus efficace, le but étant en particulier d'assurer une meilleure préparation en amont de la Conférence ou entre les sessions de la Conférence.
27. Des enseignements devraient être tirés de l'organisation de la discussion normative. Le début et la fin d'une discussion normative sont souvent difficiles à prévoir avec précision. Compte tenu de la nécessité, pour les commissions normatives, de tenir une discussion générale d'une demi-journée environ (qui comprend les déclarations liminaires) avant de passer à la discussion des amendements et de programmer la soumission de la première série d'amendements le deuxième jour (après-midi) pose souvent des difficultés, car elle doit être effectuée après les réunions de groupe, mais pas trop tard dans l'après-midi afin de permettre à la commission de reprendre la discussion générale en fin d'après-midi. Si une certaine souplesse est nécessaire, il convient d'éviter autant que possible tout chevauchement entre les plages prévues pour la présentation des amendements et la plénière.
28. La mise au point définitive des textes (conclusions, projet d'instrument et rapport de la commission) dans des délais très courts reste un véritable défi. D'autres mesures pourraient être envisagées pour atténuer la pression sous laquelle le secrétariat et les délégués doivent travailler pendant la dernière journée. Le délai pour les corrections apportées au rapport (à savoir le compte rendu intégral de la discussion) pourrait par exemple être prolongé d'une semaine (soit une semaine après la clôture de la Conférence), conformément à la pratique suivie actuellement pour les procès-verbaux du Conseil d'administration. Le document final (conclusions/projet d'instrument) serait, quoi qu'il en soit, publié sur le Web le jour précédant son adoption par la plénière, soit dès que possible après son dernier examen par la Conférence/le comité de rédaction de la commission.
29. Pour ce qui est des travaux que doivent respectivement réaliser le comité de rédaction de la commission et le comité de rédaction de la Conférence, et sachant que la session de 2017 devrait marquer la fin d'une action normative, le groupe de travail souhaitera peut-être examiner la possibilité de fusionner les mandats respectifs de ces comités par la constitution d'un unique comité de rédaction de la Conférence, qui comprendrait des membres des commissions techniques concernées ². Ce comité de rédaction, qui serait établi par la Conférence au début de la session (les membres issus des commissions techniques pouvant être nommés ultérieurement), se réunirait régulièrement pour examiner les versions anglaise et française (textes authentiques) telles qu'établies par une commission normative et serait également chargé, le cas échéant, d'introduire les dispositions finales dans le texte d'un projet de convention.
30. **Commissions non normatives:** Les commissions non normatives ayant toutes une nature bien spécifique, les travaux préparatoires et les méthodes de travail de ces commissions ont été adaptés aux difficultés, à l'objet et aux priorités de chaque discussion. Néanmoins, le passage à une session de deux semaines a mis en lumière la nécessité et l'importance des travaux préparatoires, qui englobent la structure et le contenu du rapport, les points pour discussion et le résultat attendu. Comme cela a déjà été souligné lors des sessions du Conseil d'administration de novembre 2015 et de mars 2016, de vastes et intenses consultations

² Document GB.328/WP/GBC/1/2, paragraphe 12 et annexe.

tenues de façon anticipée avec les mandants sont déterminantes pour l'issue de chaque discussion.

31. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact de la ***Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008***, les travaux préparatoires, qui ont commencé en novembre 2014, ont compris l'adoption d'un programme global de préparation, trois discussions consécutives aux 322^e, 323^e et 325^e sessions du Conseil d'administration, trois cycles de consultations tripartites tenues à Genève, cinq consultations avec des organisations internationales et régionales clés, l'envoi de questionnaires aux Etats Membres et la création d'une équipe spéciale interne du BIT. La série finale de consultations informelles tenues le 14 avril 2016 a donné lieu à la publication d'un addendum au rapport du Bureau fournissant des orientations détaillées au sujet des points concrets proposés pour discussion, des modalités de travail de la commission et des éléments en vue de l'établissement d'un document final. Plusieurs éléments de ces travaux préparatoires, notamment la publication d'un addendum semblable, pourraient être envisagés en vue de la préparation des futures discussions non normatives de la Conférence.
32. L'approche fructueuse mise en œuvre par cette commission sera examinée en relation avec les modalités futures des discussions récurrentes ³. L'échange de haut niveau sur l'amélioration de la cohérence des politiques en faveur du travail décent et du développement durable, auquel ont participé des représentants d'autres organisations internationales, a reçu un vaste soutien de la part des mandants de l'OIT. Toutefois, les échanges de ce type devraient être planifiés avec soin, comme cela a été le cas cette année, afin de ne pas empiéter sur le temps nécessaire à la discussion tripartite.
33. En conclusion générale, on peut dire que la préparation efficace de la discussion a contribué au bon fonctionnement des travaux de la commission, qui se sont achevés le mardi 7 juin. La bonne organisation de cette commission pourrait servir de modèle aux futures commissions non normatives. Vu l'ordre du jour extrêmement chargé de la Conférence en 2017 ⁴ (adoption du programme et budget, élection des membres du Conseil d'administration, action normative), il est plus que probable que la Conférence doive adopter l'un des rapports des commissions non normatives lors de l'après-midi de l'avant-dernier jour de la session (jeudi 15 juin 2017).
34. Conformément à la décision du Conseil d'administration relative à la préparation de la ***discussion générale sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*** ⁵, les travaux préparatoires ont commencé à un stade précoce avec la tenue de consultations informelles avec les trois groupes de mandants. A la demande du Conseil d'administration, des dispositions inédites ont été prises pour optimiser le processus de consultation et permettre aux groupes tripartites de mandants de donner leur avis sur le projet de structure du rapport et les points proposés pour la discussion à soumettre à la commission de la Conférence. Des consultations régionales informelles ont été organisées avec les gouvernements dans toutes les régions, tandis que le processus de consultation auprès des groupes des travailleurs et des employeurs a été coordonné par l'intermédiaire de leurs bureaux. Ce processus a donné lieu à plusieurs réunions, ainsi qu'à un colloque mondial. La participation précoce des mandants grâce aux consultations a été efficace et a permis aux trois groupes de contribuer de manière fructueuse à la discussion.

³ Document GB.328/INS/5/2.

⁴ Voir l'ordre du jour de la 106^e session de la Conférence en annexe.

⁵ Documents GB.320/INS/2, paragr. 20-23; et GB.320/PV, paragr. 42.

35. Un groupe de travail du Bureau a aussi été créé pour assurer la cohérence avec le suivi des travaux des commissions de la session de 2015 de la Conférence sur les petites et moyennes entreprises, l'économie informelle et la discussion récurrente sur la protection sociale. La contribution positive de ce groupe de travail à la préparation du rapport a été soulignée par les retours positifs reçus des membres de la commission.
36. Il est cependant important de rappeler que le Règlement de la Conférence ne contient pas de dispositions spécifiques régissant les méthodes de travail applicables à une discussion non normative. En vertu de la pratique actuelle, le plan de travail provisoire des discussions non normatives est fondé par défaut sur un même découpage, en quatre grandes phases: 1) discussion générale en plénière de la commission; 2) groupe de rédaction; 3) présentation des amendements; et 4) discussion des amendements en plénière de la commission. La répartition du temps consacré à ces quatre phases pourra toutefois être réévaluée, par exemple pour allouer plus de temps au groupe de rédaction afin qu'il puisse mener à bien ses travaux.
37. Dans la perspective de la discussion générale sur les migrations de main-d'œuvre qui se tiendra en 2017, il conviendrait de tirer les enseignements des discussions non normatives de la session de juin 2016 et d'examiner tout autre processus lié à la nature et à la portée du résultat attendu. Les travaux préparatoires de ces discussions devraient comprendre, à un stade précoce, des consultations tripartites informelles au sujet du contenu du rapport, du résultat attendu et des points pour discussion.
38. En 2016, les vice-présidents employeur et travailleur et les membres gouvernementaux du groupe de rédaction ont présenté le projet de texte émanant du groupe de rédaction à la plénière avant le dépôt officiel des amendements. Cette manière de procéder a globalement été très bien accueillie.
39. La nécessité de produire un document final ciblé, concis et orienté vers l'action et les politiques à mener a été réitérée.
40. **Aspects logistiques et questions pratiques:** La suppression des casiers a suscité quelques préoccupations parmi les délégués, et il en sera tenu compte pour les prochaines sessions de la Conférence.
41. Il a également été constaté que des dispositions pratiques supplémentaires (par exemple services de restauration et de transport) doivent être prises pour les délégués qui participent à des séances de nuit.

Projet de décision

42. ***A la lumière de la discussion et des enseignements tirés de la 105^e session de la Conférence (juin 2016), le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***de continuer d'examiner les nouvelles améliorations qui pourraient être expérimentées ou mises en œuvre aux sessions futures de la Conférence;***
 - b) ***de demander au Directeur général d'élaborer, en vue de son examen à la 329^e session (mars 2017), un plan de travail détaillé pour la 106^e session de la Conférence (juin 2017), sur la base d'un format de deux semaines.***

Annexe

Ordre du jour de la 106^e session de la Conférence internationale du Travail (2017)

Questions inscrites d'office

- I. Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.
- II. Propositions de programme et de budget pour 2018-19 et autres questions.
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou par le Conseil d'administration

- IV. Les migrations de main d'œuvre (*discussion générale*).
- V. L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944 (*action normative, deuxième discussion*).
- VI. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.
- VII. Abrogation des conventions n^{os} 4, 15, 28, 41, 60 et 67.